Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

3.0 2024-09-26 800001008853 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

21.04.2006

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BUTENE-1

Code du produit : V1379, V1475, V1489, E6226, V1504

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Canada

PO Box 4280 STN C CALGARY AB T2T 5Z5

Canada

Téléphone : 1-855-697-4355

Téléfax : 1-866-213-7508

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (24 hr) : 1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Intermédiaire chimique.

Restrictions d'utilisation : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Gaz inflammables : Catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz liquéfié

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet

1 / 20 800001008853 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

21.04.2006

de la chaleur.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon les cri-

tères du SGH.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon

les critères du SGH.

Conseils de prudence

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes

nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges

électrostatiques.

Intervention:

P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut

pas être arrêtée sans danger.

P381 Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable

sans danger.

Stockage:

P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un

endroit bien ventilé.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Ce produit est transporté sous pression.

Des concentrations élevées en gaz déplaceront l'oxygène disponible de l'air ; un évanouissement et la mort peuvent se produire subitement à cause du manque d'oxygène.

Une exposition à des gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures par le froid aux yeux et/ou à la peau.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation du système respiratoire.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Nom de la substance : BUTENE-1 106-98-9

Synonymes : Alpha butylène, Butylène

Composants dangereux

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version Date de révision: 3.0 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)	
but-1-ène	106-98-9	<= 100	

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

: Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

En cas d'inhalation

: Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médi-

cal le plus proche.

En cas de contact avec la

peau

Réchauffer lentement la zone exposée en la rinçant avec de l'eau chaude. Amener la victime au centre médical le plus

proche pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec les

veux

Réchauffer lentement la zone exposée en la rinçant avec de

l'eau chaude. Amener la victime au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel.

En cas d'ingestion

En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de

la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

mort.

Une libération rapide de gaz qui sont des liquides sous pression peut provoquer des brûlures par le froid des tissus exposés (peau, yeux) à cause du refroidissement par évaporation. Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

lisation.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

3 / 20 800001008853 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

Avis aux médecins

Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être néces-

saires.

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

Risque de sensibilisation cardiaque, particulièrement en cas d'usage abusif. L'hypoxie ou les inotropes négatifs risquent d'accentuer ces effets. Envisager une oxygénothérapie.

Narcotique à fortes concentrations de vapeurs.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

: Arrêter l'alimentation. Si cela n'est pas possible, laisser le feu se consumer si cela ne présente aucun risque pour les envi-

rons.

Moyens d'extinction inappro-

priés

: Ne pas utiliser d'eau en jet.

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Un feu déclaré sur les citernes peut conduire à une explosion à la suite de la vaporisation brutale d'un liquide en ébullition

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Les contenus sont maintenus sous pression et peuvent explo-

ser au contact de la chaleur ou d'une flamme.

A mesure que les vapeurs deviennent moins denses que l'air, elles peuvent atteindre des sources d'ignition au niveau du sol

ou à des niveaux plus élevés.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un

endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

4/20 800001008853 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Risque d'explosion. Informer les services d'urgences si le liquide rejoint les eaux d'écoulement des égouts.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Eliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante et évacuer tout le personnel. Tenter de disperser le gaz ou de diriger son écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard. Prendre des mesures de précautions contre des décharges statiques. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Contrôler la zone à l'aide d'un compteur à gaz combustible.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Laisser évaporer.

Essayer de disperser la vapeur ou de la diriger vers un endroit sans danger, par exemple en pulvérisant du brouillard. Sinon traiter comme pour un déversement limité.

Conseils supplémentaires

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité. Risque d'explosion. Informer les services d'urgences si le liquide rejoint les eaux d'écoulement des égouts.

Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

5/20 800001008853

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

21.04.2006

Conseils pour une manipulation sans danger

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques.

Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques.

Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles.

Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés.

éviter le contact : Agents oxydants forts.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Stockage

Autres données

: Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et des produits nocifs ou toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Les vapeurs présentes dans les citernes ne doivent pas être rejetées à l'air libre. Les pertes par respiration durant le stock-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

age doivent être jugulées à l'aide d'un système de traitement des vapeurs.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

pements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage

: Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.

Consignes concernant les

récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer,

souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proxi-

mité de conteneurs.

Utilisation(s) particulière(s)

: Non applicable

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
but-1-ène	106-98-9	TWA	250 ppm	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

7/20 800001008853 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique

: Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée. Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche. Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Purger le système avant de roder l'équipement ou d'effectuer des opérations de maintenance.

Équipement de protection individuelle

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

21.04.2006

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition < 65 °C) (149°F).

Protection des mains Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Caoutchouc néoprénique. En cas de contact possible ou éventuel avec des produits sous forme liquide, les gants doivent être isolés thermiquement pour empêcher les brûlures par le froid. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

crème hydratante non parfumée.

Protection des yeux

: Portez des lunettes de protection contre les liquides et les gaz, ainsi qu'un masque de protection avec une menton-

nière.

Protection de la peau et du

corps

: Gants/Gantelets chimiques et cryogéniques, bottes et tablier.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges.

Risques thermiques

: Lors de la manipulation de matériaux froids susceptibles de provoquer des brûlures de gel, porter des gants cryogéniques, un casque de sécurité et une visière, une combinaison résistante au froid (dont les poignets recouvrent les gants et les jambes recouvrent les bottes) et des bottes renforcées, par

exemple en cuir, pour la résistance au froid.

Mesures de protection

: Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier

avec les fournisseurs d'EPI.

Les renseignements suivants, tout en étant appropriés pour le produit, sont de nature générale. Le choix d'un équipement de protection Individuelle variera selon les conditions d'utili-

sation.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes.

Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant

toute réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

: Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation

environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Gaz., Liquide sous pression.

Couleur : incolore

Odeur : Hydrocarbure doux.

Seuil olfactif : Donnée non disponible

10 / 20 800001008853 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

pH : Donnée non disponible

Point de fusion / congélation : -185 °C / -301 °F

Point/intervalle d'ébullition : -6.3 °C / 20.7 °F

Point d'éclair : -79 °C / -110 °F

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Extrêmement inflammable.

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: 10 %(V)

Limite d'explosivité, infé-

rieure

: 1.6 %(V)

Pression de vapeur : 255 kPa (21 °C / 70 °F)

Densité de vapeur relative : 1.93

Densité relative : 0.588

Méthode: ASTM D4052

Densité : 588 kg/m3 (25 °C / 77 °F)Méthode: ASTM D4052

Liquide à la pression de saturation.

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 220 mg/l (22 °C / 72 °F

)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2.4

Température d'auto-

inflammation

: 385 °C / 725 °F

Température de décomposi-

tion

Viscosité

: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 0.156 mPa,s (20 °C / 68 °F) Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : env. 0.265 mm2/sMéthode: ASTM D445

Propriétés explosives : Matériau qui est facilement capable de détonner ou de provo-

11 / 20 800001008853

CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version Date de révision: 3.0

2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

quer une décomposition explosive ou une réaction explosive à

des températures et des pressions normales.

: Donnée non disponible Propriétés comburantes

: 13.1 mN/m Tension superficielle

Conductivité : Faible conductivité : < 100 pS/m

> La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique.. Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Poids moléculaire 56 g/mol

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors

de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Réagit violemment avec les agents oxydants forts.

Une polymérisation peut se produire a des températures éle-

vées.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Exposition à l'air.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

: Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de

liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxy-

dative.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur les données du produit, les

12 / 20 800001008853

CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

données des constituants et sur la toxicologie de produits

similaires.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables

L'inhalation constitue la voie principale d'exposition.

Toxicité aiguë

Composants:

but-1-ène:

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle): > 2500 - <= 20000 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: gaz

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

obtenues à partir des substances analogues.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

but-1-ène:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

but-1-ène:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

but-1-ène:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

but-1-ène:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

21.04.2006

tères de classification ne sont pas remplis.

: Méthode: OCDE ligne directrice 473

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Evaluation

: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

but-1-ène:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supé-

rieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des can-

cérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme can-

cérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

but-1-ène:

Effets sur la fertilité

Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

obtenues à partir des substances analogues.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

14 / 20 800001008853 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0 2024-09-26 800001008853 Date de dernière parution: 22.0

2024-09-26 800001008853 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

but-1-ène:

Remarques: L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

but-1-ène:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée

Composants:

but-1-ène:

Espèce: rat, mâle et femelle Voie d'application: Inhalation Atmosphère de test: gazeux

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Organes cibles: Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Composants:

but-1-ène:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Composants:

but-1-ène:

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques incomplètes sur le produit

sont disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie basée sur les connaissances sur les composés et sur l'éco-

toxicologie de produits similaires.

15 / 20 800001008853

CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Écotoxicité

Composants:

but-1-ène:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

: CL50: 19 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: LL/EL/IL50 10-100 mg/l

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

: CL50 (Daphnia (Daphnie)): 16 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: LL/EL/IL50 10-100 mg/l

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

: CE50 (Algues vertes): 6.9 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: LL/EL/IL50 1-10 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: Valeur de toxicité chronique: 2 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Toxicité pour les crusta-

cées(Toxicité chronique)

: Valeur de toxicité chronique (Daphnia (Daphnie)): 1.6 mg/l Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Toxicité pour les bactéries

: Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Composants:

but-1-ène:

Biodégradabilité : Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2.4

16 / 20 800001008853 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

Composants:

but-1-ène:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Mobilité dans le sol

Composants:

but-1-ène: Mobilité

: Remarques: Du fait de leur extrême volatilité, le seul compar-

timent environnemental dans lequel les hydrocarbures gazeux

se retrouveront est l'air.

Autres effets néfastes

Composants:

but-1-ène:

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

: La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Information écologique sup-

plémentaire

En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est

improbable que le produit soit dangereux pour la vie aqua-

tique.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

: Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

tion provenant des navires.

Emballages contaminés : Donnée non disponible

800001008853 17 / 20

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0

2024-09-26 800001008853 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

21.04.2006

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU : 1075

: GAZ LIQUÉFIÉS DE PÉTROLE, SANS ODORISANT Nom d'expédition des Na-

tions unies

Classe

Groupe d'emballage : Non attribuée

Etiquettes : 2.1 Polluant marin : non

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1012 Nom d'expédition des Na-Butylene

tions unies

: 2.1 Classe

Groupe d'emballage : Non attribuée

Etiquettes : 2.1

IMDG-Code

Numéro ONU : UN 1012 Nom d'expédition des Na-: BUTYLENE

tions unies

Classe : 2.1

Groupe d'emballage : Non attribuée

Etiquettes : 2.1 Polluant marin non

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Non applicable : Non applicable Type de bateau Nom du produit : Non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-Remarques

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des

atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

18 / 20 800001008853 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2006

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chi-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

BUTENE-1

Version Date de révision: 1 3.0 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001008853

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

21.04.2006

miques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

En raison de la conversion de ce produit dans la classification et l'étiquetage GHS, une modification importante a été apportée à la nature des informations présentées dans le rubrique 2.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Date de révision : 2024-09-26

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR